

Biophytis reçoit une notification du Nasdaq

Paris, France, Cambridge (Massachusetts, États-Unis), 17 novembre 2023 – 23h00 – Biophytis SA (Nasdaq CM : BPTS, Euronext Growth Paris : ALBPS), («Biophytis» ou la «société»), société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de traitements qui visent à ralentir les processus dégénératifs liés au vieillissement et à améliorer les résultats fonctionnels des patients souffrant de maladies liées à l'âge, y compris l'insuffisance respiratoire chez les patients souffrant de la COVID-19, annonce aujourd'hui avoir reçu une "Lettre de Notification" du Nasdaq Stock Market LLC ("Nasdaq") datée du 15 novembre 2023, indiquant que le cours de clôture sur le Nasdaq de ses American Depositary Shares ("ADSs") avait été inférieur à \$1,00 par ADS pour une période de 30 jours de bourse consécutifs, et de ce fait ne satisfaisait désormais plus à la réglementation Nasdaq Listing Rule 5550(a)(2).

Cette Lettre de Notification n'a pas d'effet immédiat et les ADSs continuent d'être cotés en bourse sur le Nasdaq Global Select Market sous le symbole "BPTS".

Conformément à la réglementation Nasdaq Listing Rule 5810(c)(3)(A), la Société bénéficie d'une période de grâce de 180 jours, soit jusqu'au 13 mai 2024, pour se remettre en conformité. La Société continue de suivre le cours de clôture de ses ADSs et entend étudier durant cette période toutes les options pour se remettre en conformité avec la réglementation sur le prix minimum du Nasdaq Global Select Market. Cette déficience de conformité sur le prix sera résolue si le prix de clôture des ADSs est supérieur à \$1,00 par ADS sur une période d'au moins dix jours de bourse consécutifs pendant la période de grâce. Au cas où la Société ne parviendrait pas à se remettre en conformité durant cette première période de grâce de 180 jours, elle pourrait être éligible, si elle satisfaisait aux autres conditions de cotation sur le Nasdaq, à un second délai de grâce de 180 jours.

Biophytis confirme son intention de se remettre en conformité durant cette période et étudie toutes les options à cet effet.

Pendant cette période, les ADSs de la Société continuent d'être cotés sur le Nasdaq Global Select Market et les activités de la Société ne sont pas impactées par la réception de cette Lettre de Notification.

* * * *

A propos de BIOPHYTIS

Biophytis SA est une société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de candidats médicaments dans les maladies liées au vieillissement. Sarconeos (BIO101), notre principal candidat médicament, est une petite molécule, en développement dans des maladies neuro-musculaires (sarcopénie et dystrophie musculaire de Duchenne) et cardio-respiratoires (Covid-19) liées à l'âge. Des résultats cliniques prometteurs ont été obtenus dans le traitement de la sarcopénie dans une étude internationale de phase 2, permettant d'envisager le démarrage d'une étude de phase 3 dans cette indication (projet SARA). La sécurité et l'efficacité de Sarconeos (BIO101) dans le traitement de la COVID-

Communiqué de presse

19 sévère ont pu être étudiés dans une étude clinique de phase 2-3 internationale (projet COVA), positive, permettant de préparer les demandes de mise sur le marché conditionnelle en raison de l'urgence sanitaire en Europe (conditional Marketing Authorisation ou cMA) et aux Etats-Unis (Emergency Use Authorization ou EUA). Une formulation pédiatrique de Sarconeos (BIO101) est en cours de développement pour le traitement de la Dystrophie Musculaire de Duchenne (DMD, projet MYODA). La société est basée à Paris, en France, et à Cambridge, dans le Massachusetts. Les actions ordinaires de la Société sont cotées sur Euronext Growth (Ticker : ALBPS -ISIN : FR0012816825) et les ADS (American Depositary Shares) sont cotées sur Nasdaq Capital Market (Ticker BPTS - ISIN : US09076G1040). Pour plus d'informations, visitez le site www.biophytis.com.

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives comprennent toutes les déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Dans certains cas, vous pouvez identifier ces déclarations prospectives par l'utilisation de mots tels que "perspectives", "croit", "s'attend", "potentiel", "continue", "peut", "sera", "devrait", "pourrait", "cherche", "prédit", "à l'intention", "tendances", "plans", "estimations", "anticipe" ou la version négative de ces mots ou d'autres mots comparables. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des hypothèses que Biophytis considère comme raisonnables. Toutefois, il ne peut être garanti que les déclarations contenues dans ces énoncés prospectifs seront vérifiées, celles-ci étant soumises à divers risques et incertitudes. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont également soumises à des risques qui ne sont pas encore connus de Biophytis ou qui ne sont pas actuellement considérés comme significatifs par Biophytis. Par conséquent, il existe ou existera des facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux indiqués dans ces déclarations. Veuillez également vous référer à la section "Risques et incertitudes auxquels la société doit faire face" du rapport financier annuel 2022 de la société disponible sur le site internet de BIOPHYTIS (www.biophytis.com) et tels qu'exposés dans la section "Facteurs de risque" du formulaire 20-F ainsi que d'autres formulaires déposés auprès de la SEC (Securities and Exchange Commission, USA). Nous ne nous engageons pas à mettre à jour ou à réviser publiquement les déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, de développements futurs ou autres, sauf si la loi l'exige.

Contacts Biophytis

Relations Investisseurs

Nicolas Fellmann, Directeur Administratif et Financier

Investors@biophytis.com

Médias

Antoine Denry : antoine.denry@taddeo.fr – +33 6 18 07 83 27

Nizar Berrada : nizar.berrada@taddeo.fr – +33 6 38 31 90 50